





**Projet 1. Laboratoire de la vie rurale à Sohier**



ANNEE DE LA CONVENTION	TYPE DE PROGRAMME	INTITULE DU PROJET	OBJECTIF DU PROJET	DECOMPTE FINAL	
				Montant	Date approbation
Convention-exécution 2007 Avenant 2012	PCDR classique	Réhabilitation de l'ancienne école de Sohier en laboratoire de la vie rurale	1. Favoriser le développement d'un tourisme porteur d'emploi 2. Préserver et valoriser le patrimoine archéologique et historique 3. Soutenir les initiatives locales destinées au développement de la vie sociale et économique notamment par une amélioration des infrastructures	Total :941.214,03€ Montant subsidiable : 760.521,44€	28/04/2017
<b>Etat du patrimoine</b>					
<b>Le bien est-il toujours propriété communale?</b>				<b>OUI</b>	
<b>Le bien est-il loué</b>					<b>NON</b>
<b>Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>					
<b>Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (art. 3 de la convention)</b>					
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>		<b>Type:</b> Location de locaux aux particuliers		<b>Montant annuel</b>	€ 160,00
		<b>Type:</b> location ponctuelle de locaux aux Naturalistes		<b>Montant annuel</b>	€ 300,00

<b>Charges liées à l'exploitation du patrimoine</b>	<b>Type:</b> Frais de fonctionnement (eau, téléphone, énergie, ...)	<b>Montant annuel</b>	€ 7.707,54
	<b>Type :</b> Personnel (Nettoyage)	<b>Montant annuel</b>	€ 4.082,90
<b>Bénéfices=recettes-charges</b>		<b>MONTANT</b>	-€ 11.330,44
<b>Réaffectation des bénéfices</b>	Pas de bénéfices à réaffecter		
<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien</b>			
<b>Description des types d'activités menées dans le cadre du projet</b>	Deux locaux sont attribués aux naturalistes de la Haute-Lesse pour l'organisation de leurs réunions + bibliothèque. En contrepartie, ils organisent différentes activités à destination de la population durant l'année (balades thématiques, conférences...). Leur bibliothèque est également ouverte au public sur rendez-vous.		
	Mise à disposition gratuite des locaux pour la distribution des marchandises dans le cadre d'un groupe d'achat collectif		
<b>Impact des activités sur emploi</b>	Le laboratoire de la vie rurale est envisagé comme un lieu qui peut être utilisé par des artisans, associations, groupements, etc... pour la mise en valeur de leurs créations, produits, activités. Au stade actuel, un emploi récurrent n'est pas envisagé. Le bénévolat et l'entraide font partie intégrante du projet.		
	Pour l'entretien des locaux, le contrat d'une personne à temps partiel a été revu à la hausse (+4h/semaine)		

**Projet 2. Logements tremplin à Wellin**



ANNEE DE LA CONVENTION	TYPE DE PROGRAMME	INTITULE DU PROJET	OBJECTIF DU PROJET	DECOMPTE FINAL	
				Montant	Date approbation
Convention-exécution 2015 Avenant 2019	PCDR Classique	Création de logements tremplin à Wellin	- Axe 1 – Objectif 2 : Dynamiser le tissu commercial de Wellin (contribuer au développement d'une clientèle potentielle). - Axe 4 – Objectif 1 : Accroître les possibilités de logement moyen	718.698,36€ TVAC	07-10-21
<b>Etat du patrimoine</b>					
<b>Le bien est-il toujours propriété communale?</b>				<b>OUI</b>	<b>/</b>
<b>Le bien est-il loué</b>				<b>OUI</b>	<b>'/</b>
<b>Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (art. 3 de la convention)					
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>			Type: loyers logement tremplin	Montant annuel	€ 19 310,47
			Type: subside fonctionnement logement	Montant annuel	€ 250,00
			Type : Subsidés fonctionnement logement	Montant annuel	€ 1.250,00
			Type :	Montant annuel	
			Type	Montant annuel	
			Type	Montant annuel	

<b>Charges liées à l'exploitation du patrimoine</b>	Type: Frais de fonctionnement (eau, téléphone, énergie)	Montant annuel	€ 359,81
	Type: Personnel communal (conseillère en logement)	Montant annuel	€ 23 732,38
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
<b>Bénéfices=recettes-charges</b>		MONTANT	€ -3 281,72
<b>Réaffectation des bénéfices</b>	Pas de bénéfices à réaffecter		
<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien</b>			
<b>Description des types d'activités menées dans le cadre du projet</b>	Suite aux évènements climatiques catastrophiques et des déboires subis par les communes voisines (Rochefort et Beauraing), une dérogation avait été sollicitée auprès de Mme la Ministre afin de mettre les logements-tremplin à destination des familles sinistrées durant le temps des travaux de reconstruction de leurs maisons. Cette dérogation a été octroyée par la Ministre le 30/06/2021. Parallèlement, le règlement d'attribution des logements-tremplin a été revu et approuvé par le conseil le 21/12/2021 (en vue des futures locations)		
	Au cours de l'année 2023, toutes les personnes sinistrées ont pu regagner leur logement. L'annonce mise en location des appartements a été publiée en octobre 2023.		
<b>Impact des activités sur emploi</b>	Une conseillère en logement occupe un mi-temps à la commune. Elle s'occupe des logements tremplin mais aussi d'autres logements sur le territoire communal		



**Projet 3. Maison de village à Halma**



ANNEE DE LA CONVENTION	TYPE DE PROGRAMME	INTITULE DU PROJET	OBJECTIF DU PROJET	DECOMPTE FINAL	
				Montant	Date approbation
Convention-exécution 2012 Avenant 2018	PCDR Classique	Aménagement d'un espace de rencontre (Maison de village et ses abords) à Halma	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Axe 2 – Objectif 3 : favoriser un développement de l’habitat et des espaces publics respectueux des caractéristiques villageoises.</li> <li>- Axe 3 – Objectif 1 : soutenir les initiatives locales destinées au développement de la vie associative notamment par une amélioration des infrastructures.</li> <li>- Axe 3 – Objectif 2 : développer la communication entre les associations, les habitants et la commune.</li> <li>- Axe 4 – Objectif 2 : créer et améliorer des espaces et équipements collectifs conviviaux.</li> </ul>	Total (selon commune) : 751.116,05€ Admis en subvention: 717.686,22€	18-02-21
<b>Etat du patrimoine</b>					
<b>Le bien est-il toujours propriété communale?</b>				<b>OUI</b>	<b>/</b>
<b>Le bien est-il loué</b>				<b>Ponctuellement (salle de fêtes)</b>	
<b>Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l’objet d’une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (art. 3 de la convention)					
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>			Type: locations ponctuelles	Montant annuel	€ 5 425,00
			Type:	Montant annuel	
			Type	Montant annuel	
			Type	Montant annuel	
			Type	Montant annuel	

	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
<b>Charges liées à l'exploitation du patrimoine</b>	Type: Frais de fonctionnement	Montant annuel	€ 8 164,14
	Type: Personnel (nettoyage)	Montant annuel	€ 447,37
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
<b>Bénéfices=recettes-charges</b>		MONTANT	-€ 3 186,51
<b>Réaffectation des bénéfices</b>			
<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien</b>			
<b>Description des types d'activités menées dans le cadre du projet</b>	La salle rencontre un vif succès grâce à des équipements modernes et performants (chambre froide, cuisine moderne ...).		
	L'espace cuisine peut également être mis à disposition d'ASBL locales afin d'organiser des services divers (ex : groupement pour le Télévie afin de cuire des tartiflettes, Groupements villageois afin de réaliser des pâtisseries ...)		
	La commune y organise également diverses conférences ou réunions (CLDR, CCATM, ...)		
<b>Impact des activités sur emploi</b>	Engagement d'une personne chargée du nettoyage et de la gestion journalière (inventaire, passage de clés, ...). Statut « bénévole rémunéré »		

**ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT**

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR <sup>1</sup>	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur <sup>2</sup>
22 septembre 2016	2016	27 juillet 2023	27 avril 2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée <sup>3</sup>	CLDR - 7 mars 2023	Nombre de présents	11
	CLDR - 28 juin 2023		9
	CLDR - 5 octobre 2023		10
	CLDR - 30 novembre 2023		12
<b>Réflexion sur l'opération de développement rural</b>			
	<p>Le Gouvernement wallon a approuvé le PCDR le 20 décembre 2018, pour 10 ans. En mars 2023, la CLDR a approuvé l'avant-projet relatif à la rénovation de la maison rurale de Lomprez, dossier bien connu qui avait déjà été abordé lors de plusieurs réunions. Ce projet, tout comme les autres, a fait l'objet d'un suivi lors de chaque réunion. La CLDR est aussi un lieu d'information, avec la présentation du nouvel aménagement de la route régionale Halma-Wellin (à charge du SPW-MI), complété par des interventions « cœur de village » (grand-place de Wellin et abords).</p> <p>Au printemps, les membres de la CLDR ont réalisé un inventaire des arrêts de bus (état des infrastructures, accessibilité PMR, sécurité...). Après une présentation en réunion, une série de recommandations ont été transmises au Collège.</p> <p>Le Collège a mis un budget de 5.000 € à disposition de la CLDR pour la réalisation de petits projets. Les deux dernières réunions de l'année ont permis d'identifier des projets, de les analyser et de les prioriser.</p>		
<b>Propositions de projets à entreprendre</b>			
Numéro fiche-projet	M.1.02		
Intitulé du projet	Création d'un réseau de mobilité lente (1 <sup>ère</sup> phase : liaison Neupont – Chanly)		
Priorité du projet	1		
<b>Calendrier d'exécution</b>	2024		

<sup>1</sup> Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

<sup>2</sup> Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

<sup>3</sup> Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

